



Rue des Wallons 59
4000 LIEGE
04/229.78.70

Liège, le 26 mai 2024

Madame,
Monsieur,
Chers parents,

La fin d'année scolaire est là et, avec elle, la période des évaluations et des conseils de classe de délibération.

Par la présente nous souhaitons vous informer de son organisation.

Tout d'abord, nous vous rappelons que l'année scolaire se termine le 5 juillet 2024. Jusqu'à cette date, votre enfant est tenu d'être présent à l'école selon les modalités organisationnelles prévues dans l'agenda scolaire.

Les épreuves de qualifications

Elles seront organisées du 17 au 20 juin.

Les résultats des épreuves de qualification seront envoyés par mails à chaque élève sur leur adresse personnelle école (xxxxxxx@idbl.be), le vendredi 21 juin 2024 à 13.30, conformément au prescrit légal, sauf en 6 PCPL où l'annonce sera effectuée lorsque toutes les épreuves seront terminées.

Les évaluations du premier degré

Les élèves de **1^{ère} année formation commune** seront en **examens** à partir du 24 juin 2024

Les élèves de **2^{ème} année commune et 2^{ème} année supplémentaire (2S)** débutent la session du **CE1D** le jeudi 20 juin 2024.

Les élèves de **1^{ère} et 2^{ème} année différenciée** débutent les épreuves du **CEB** le lundi 24 juin 2024. Le mercredi 26 juin 2024, des activités sont prévues à l'école le matin, les élèves devront être présents.

Les évaluations au D2 et D3

Les récupérations d'UAA pour les élèves du 2^e et 3^e degré commencent dès le mercredi 19 juin et se terminent le jeudi 27 juin 2024.

Au deuxième et au troisième degré, un système d'évaluation par acquis d'apprentissage est mis en place dans les cours généraux. Les élèves qui ont présenté avec succès les diverses épreuves certificatives au cours de l'année se verront dès lors dispensés de représenter cette matière durant la session d'examens/récupérations. Les dispenses éventuelles seront notées au journal de classe.

Les absences durant les évaluations de fin d'année

Toutes absences lors d'un examen/récupération doit obligatoirement être justifiée par certificat médical. Ce dernier devra être rentré dès le retour à l'école et/ou envoyé à l'adresse justificatif@idbl.be. Nous vous demandons de bien vouloir téléphoner à l'école (04/229.78.70) afin de prévenir l'équipe éducative de l'absence de votre enfant.

Horaires d'examens

Votre enfant recevra un horaire pour les épreuves certificatives qu'il est tenu de respecter. Aucune sortie ne sera autorisée avant la première heure d'examen/récupération. Après son épreuve, s'il le souhaite, votre enfant pourra rester à l'école pour étudier.

Délibérations de fin d'année

Les professeurs seront réunis en conseils de classe de délibération du jeudi 27 juin au mardi 2 juillet inclus. La présence des élèves à l'école n'est pas requise, sauf pour les élèves en récupérations et/ou les élèves sanctionnés.

A l'issue des délibérations, les professeurs titulaires téléphoneront aux élèves majeurs ou aux parents des élèves mineurs si une décision d'échec ou de réussite avec restriction est prise par le conseil de classe.

Procédure de conciliation interne

Si l'élève majeur ou les parents (ou responsables légaux) de l'élève mineur ne sont pas d'accord avec la décision de fin d'année d'échec (AOC) ou de réussite avec restriction (AOB) délivrée par le Conseil de classe ou d'un refus d'octroi du Certificat de qualification pris par le Jury de qualification, ils peuvent demander que la situation de l'élève soit réexaminée.

A l'issue de cette conciliation, soit le Conseil de classe ou le Jury de qualification maintient sa décision initiale, soit il modifie sa décision et accorde une autre attestation d'orientation ou le Certificat de qualification.

L'introduction des demandes de recours contre la décision du jury de qualification sera possible à partir du vendredi 21 juin 13.30 et jusqu'au mardi 25 juin à 13.30.

L'introduction des demandes de recours contre la décision du conseil de classe sera possible du vendredi 28 juin 15h00 au mercredi 3 juillet 15h00.

Les demandes seront introduites auprès de Madame Perey au secrétariat des élèves, contre accusé de réception. Des formulaires de demandes seront disponibles à l'accueil.

Les parents souhaitant une rencontre avec la commission des recours internes peuvent prendre rendez-vous au 04/229.78.70. Les entretiens auront lieu le jeudi 4 juillet de 9.00 à 12.30.

La notification de la décision à l'issue de la procédure de conciliation interne sera envoyée par envoi recommandé.

Distribution des bulletins et remise des diplômes

Le bulletin sera remis le 3 juillet en classe :

De 9h à 10h : remise des bulletins aux élèves de 6TQ et 7P qui ont obtenu une AOC.

De 10h à 11h : remise des bulletins à tous les élèves de 5^e et aux élèves de 6^e P ayant obtenu une AOC.

De 11h à 12h : remise des bulletins aux élèves de 1B, 3^e et 4^e TQ et P.

Une rencontre avec les professeurs est possible le mercredi 3 juillet de 14h00 à 16h30 (bâtiment jaune).

A 15h00, dans le réfectoire du CEFA, remise des bulletins et des diplômes (CEB et CE1D) aux élèves de 1Aa,1Ab 2A, 2B, 2C et 2S.

A 17h30, dans l'église St François de Sales, remise des CE6P, des CESS, des CQ et des bulletins aux élèves finalistes de 6^e et 7^e année.

A l'issue de cette cérémonie les élèves et leurs parents sont invités à partager le verre de l'amitié.

Les élèves qui ne se seraient pas présentés à la remise officielle des résultats pourront récupérer leurs documents (bulletins, attestations, ...) auprès de la direction, à partir du mercredi 14 août 2024 entre 9h30 et 15h.

En formulant l'espoir que la réussite soit au rendez-vous à la fin de cette année scolaire, nous vous prions Madame, Monsieur, chers parents, d'agréer nos salutations distinguées.

L'équipe de direction,
N. Fraipont, B. Frix, J. Maschietto, O. Ledain, V. Histace